

Deux lettres taxées à Maurice en 1864

Brigitte ABENSUR

" PIÈCE DU MOIS " DU 7 SEPTEMBRE 2013

La taxation mauricienne est bien la seule chose qui rapproche ces deux lettres. Le motif de la taxation et l'acheminement s'avèrent bien différents comme la durée du voyage qui varie de un à six mois.



Lettre de 1864 du Havre pour l'île Maurice en affranchissement insuffisant.

Affranchissement à 40 centimes au lieu de 70 centimes par 7,5 grammes, tarif par paquebot anglais ou français du 1er novembre 1864. Taxe 10 pence comme lettre non affranchie (convention franco-britannique de 1856).

La lettre a mis un mois pour parvenir à Maurice en partant de Marseille le 25 novembre par le paquebot anglais Euxine de la P&O qui arrive à Alexandrie le 4 décembre, puis a pris le paquebot Norna de la P&O parti de Suez le 6 décembre et arrivé à Maurice le 23 décembre.

Lettre de 1864 de Bordeaux pour l'île Maurice affranchie à 30 centimes, tarif du 1er août 1849 par 7,5 grammes par la voie du commerce au départ du port d'embarquement.

Taxe 6 pence suivant l'ordonnance du 9 janvier 1835 pour les lettres en provenance de la voie du commerce de moins d'une demi-once.

Partie le 30 décembre, elle n'est distribuée que le 5 juillet après six mois de voyage à bord du voilier "St Denis" par la voie du Cap.

